

Avis PLU MONTROTTIER**I – Le contexte**

Par courrier en date du 16 août 2019 et réceptionné tardivement par les services de la CCI (la commune avait envoyé le dossier à la CCIR qui ne nous l'a transmis que récemment), la commune de MONTROTTIER (69) a sollicité l'avis de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne sur la révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal le 25 juillet 2019. La commune souhaite que nous puissions lui transmettre un courrier officiel pour s'assurer du respect de la procédure.

La commune de Montrottier se situe à l'Ouest du département du Rhône, à environ 45 km à l'Ouest de Lyon et 20 km au Sud de Tarare. Elle fait partie de l'arrondissement de Lyon et du canton de l'Arbresle. Elle compte environ 1 400 habitants.

Le tissu économique est assez peu développée sur cette commune. Une majorité d'établissements sont liés aux services aux particuliers (27 établissements).

Le secteur de l'industrie (14 établissements) est le plus pourvoyeur d'emploi, puisque les 3/4 des embauches le concernent.

Un nombre de établissements individuels important (118).

Un établissement de plus de 50 salariés, la société EATON et ses 120 salariés, ainsi que 3 sociétés de plus de 10 salariés (la société BIOex, un cabinet d'expertise et une exploitation agricole). Les employés municipaux de la mairie viennent en complément de ces emplois privés.

Un noyau commercial dynamique dans la Grand'rue et présence de 2 marchés. Un pôle de santé bien représenté avec un regroupement envisagé dans le centre.

2 zones d'activités économiques intercommunales sur le territoire avec des disponibilités foncières : la ZA de l'Olivière avec 5 entreprises et une disponibilité de 5 000 m² (projet d'installation d'un maçon), et la ZA des Auberges (une entreprise et la déchetterie et 2,4 ha disponibles).

II - Enjeux pour la CCI

Nous n'avons pas identifié d'enjeux économiques et commerciaux importants sur cette commune.

III - Conclusions et suites à donner

Compte tenu de l'absence d'enjeux, nous proposons de ne pas émettre d'avis particulier. L'Assemblée générale est sollicitée pour valider cette proposition.